

## Annexe D

### **Modalités administratives relatives au Fonds du patrimoine culturel québécois**

---

#### **OBJET**

Ce fonds est affecté au soutien financier de mesures favorisant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel.

#### **OBJECTIF**

Contribuer à la réalisation d'études, d'activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaires et de mise en valeur du patrimoine culturel.

#### **PROJETS ADMISSIBLES**

Projets qui visent la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission du patrimoine culturel du Québec.

#### **Plus particulièrement, le Ministère privilégie :**

- La réalisation de projets, tels des études et des inventaires ou des activités de diffusion, de formation et de sensibilisation, qui concourent au développement de la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission de toutes les composantes du patrimoine culturel ;
- La réalisation de projets de portée nationale portant sur des thématiques sous-représentées au Registre du patrimoine culturel du Québec.

#### **Selon le secteur d'intervention, le Ministère privilégie certains types de projets :**

##### **Patrimoine archéologique**

- projets qui permettent le développement des connaissances sur le patrimoine archéologique protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ;
- projets qui s'inscrivent dans les orientations du plan d'action ministériel en archéologie ;
- projets axés sur la vulgarisation scientifique et la diffusion des connaissances.

##### **Patrimoine immatériel**

- projets qui visent la transmission, particulièrement aux jeunes, d'un élément du patrimoine immatériel ou qui favorisent sa vitalité ;
- projets qui misent sur la participation de la communauté ou des groupes concernés et qui visent le renforcement de leurs capacités de mettre en valeur et de transmettre les éléments de leur patrimoine immatériel ;
- projets qui visent la connaissance d'un élément du patrimoine immatériel du Québec et qui sensibilisent le public le plus large à ce patrimoine.

##### **Personnages, événements et lieux historiques**

- projets qui visent la documentation de personnages, d'événements et de lieux historiques désignés ou associés à des biens patrimoniaux protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ;
- projets qui permettent la mise en valeur et la commémoration de personnages, d'événements ou de lieux historiques.

##### **Paysage culturel patrimonial**

- projets qui visent l'identification et la documentation de paysages culturels patrimoniaux;
- projets qui comprennent des activités de participation citoyenne (groupes de discussion, sondage web, ateliers de travail, etc.) visant à qualifier le paysage sous l'angle socioculturel.

##### **Documents et objets patrimoniaux**

- projets qui visent la connaissance d'objets ou de documents patrimoniaux protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

##### **Immeubles et sites patrimoniaux**

- projets qui permettent de mieux connaître des immeubles ou des sites patrimoniaux ayant un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- projets qui visent l'étude d'immeubles ou de sites patrimoniaux en vue de connaître leur valeur patrimoniale.